

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

# DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Nombre de membres Nombre de membres Nombre de délégués :
du Conseil qui se trouvent - présents : 40
Communautaire : 48 en fonction : 48 - représentés : 5
TOTAL 45

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 22 février à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF :	Pour la commune d' <b>ERGERSHEIM</b> :	Pour la ville de <b>MUTZIG</b> :
M. Bruno EYDER, Maire	Mme Marianne WEHR, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	M. Denis TOURNEMAINE , Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM:	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :	2)
M. Pascal GEHIN, Maire	M. Eric FRANCHET, Maire	a
E#11	Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun.
Pour la commune de DACHSTEIN:	Pour la commune de GRESSWILLER :	*
3.	M. Pierre THIELEN, Maire	
M. Fabien SCHMITT, Adjoint	Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
Pour la commune de DINSHEIM/BR. :	Pour la commune d'HEILIGENBERG:	Pour la commune de NIEDERHASLACH :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	) <del>(=</del> :	M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la commune de <b>DORLISHEIM</b> :	Pour la ville de <b>MOLSHEIM</b> :	Pour la commune d'OBERHASLACH:
M. Gilbert ROTH, Maire	M. Laurent FURST, Maire	M. Jean BIEHLER, Maire
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
(T.)	M. Philippe HEITZ, Adjoint	
Pour la commune de <b>DUPPIGHEIM</b> :	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	Pour la commune de <b>SOULTZ-BAINS</b> :
M. Julien HAEGY, Maire	M. Gilbert STECK, Adjoint	M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
20	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de <b>DUTTLENHEIM</b> :	Mme Christelle WAGNER-TONNER,	Pour la commune de STILL :
M. Alexandre DENISTY, Maire	Adjointe	M. Alexandre GONCALVES, Maire
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	Mme Chantal SITTLER, Adjointe
Adjointe	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	Pour la commune de <b>WOLXHEIM</b> :
M. Philippe BUCHMANN, Cons.	H#:	M. Adrien KIFFEL, Maire
Mun.		ivi. Adileli Kirret, ivialie

## Membres représentés :

MmeLaetitia MARTZayant donné procuration à M. Fabien SCHMITTM.David PAULYayant donné procuration à M. Gilbert ROTHMmeMarie-Bernadette PIETTRE,ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBERM.Claudio FAZIOayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVESMmeNathalie DISCHLER,ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

5

### <u>Membre excusé</u>:

Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET: RESSOURCES HUMAINES - PISCINES: CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT

**TECHNIQUE A TEMPS COMPLET** 

N° 24-06

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'état des emplois permanents 2024 annexé au Budget Primitif de l'Exercice 2024;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8;

VU le décret N° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret N° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;

**AFIN** de faire face aux besoins de fonctionnement de son service public des piscines, la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet s'impose ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 8 février 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Adrien KIFFEL, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

### à l'unanimité décide

de créer, au tableau des effectifs, un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint technique, à raison de 35 heures de service hebdomadaire,

#### souligne

que cet emploi pourrait, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, et après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à 1 mois, sauf cas d'urgence, conformément à l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée,

## modifie

corrélativement l'état des emplois permanents de la Communauté de Communes,

#### précise

que la rémunération et le déroulement de carrière de cet agent sont fixés par la règlementation pour le cadre d'emploi concerné et que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME

Président.

aurent FURST

Le secrétaire de séance.

Jean BIEHLER

Délibération rendue exécutoire après :

transmission au contrôle de légalité le : 23 février 2024
publication sur le site internet le : 23 février 2024

### Acte à classer

**DE-24-06** 

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL\_2\_2024-02-23T11-38-54.00 ( MI251197586 )

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20240222-DE-24-06-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

RESSOURCES HUMAINES - PISCINES : CREATION

PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS CO

Date de décision

22/02/2024

Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

24-06 RH PISCINES CREATION

POSTE PERMANENT ADJOINT

TECHNIQUE A TEMPS

COMPLET.PDF

Classer

Annuler

Préparé

**Transmis** Accusé de réception Date 23/02/24 à 11:38 Date 23/02/24 à 11:38

Date 23/02/24 à 11:44

Multicanal: Non

Par SEGUIN Muriel Par SEGUIN Muriel